

Application mobile Autoentrepreneur Urssaf

Nouveautés du LOT 2

Mise en production 02/10/2018 au soir



Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

La mise en production du lot 2 de l'application aura lieu le 02/10/2018 au soir.

Dans cette nouvelle version nous avons souhaité offrir aux cotisants utilisateurs (plus de 55 000 actuellement) des évolutions en leur permettant d'avoir accès à de nouvelles fonctionnalités attendues, notamment en tenant compte des retours via les Stores ou l'adresse courriel contact-ae@urssaf.fr.

- 1 : La mémorisation de l'identifiant
- 2 : Le nom et prénom de l'utilisateur visibles dans le Menu Burger
- 3 : Le téléchargement du justificatif de déclaration et de paiement de chaque échéance (slides 5 et 8)
- 4 : Le détail des paiements déjà effectués ou sur l'échéance en cours
- 5 : La modification du montant à payer (télépaiement ou carte bancaire)
- 6 : La consultation, la modification et le paiement de l'échéance lorsque celle-ci n'a été payée ou payée partiellement
- 7 : La gestion des moyens de paiement depuis l'écran « Mon profil ».
- 8 : La messagerie avec des motifs de contact permettant de composer un message et l'ajout d'une pièce jointe.

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

Auto entrepreneur Un service des Urssaf SÉCURITÉ SOCIALE INDÉPENDANTS

Identification

 Mémoriser mon identifiant

[Mot de passe oublié](#)
Ok
[S'inscrire](#)
[Guide d'utilisation](#) | [Mentions légales](#)

La nouvelle version de l'application permet désormais la Mémorisation de l'identifiant

Le guide d'utilisation contenant les données de contact (téléphone ou courriel) et les mentions légales sont consultables hors connexion

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf



Les nom et prénom de l'utilisateur sont désormais visibles dans le Menu Burger.



Le numéro de version de l'application est également indiqué.

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf



Le cotisant peut directement télécharger son justificatif de déclaration et de paiement depuis cet écran (fichier .pdf)

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf



Déclaration mensuelle du de chiffre d'affaires

Janvier 2018



Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu

Cotisations et contributions

Ventes de marchandises 13,10% €

Prestations de services commerciales 22,70% €

Autres prestations 0,30% €

Paiement déjà effectué 1233 €

Crédit en votre faveur 244 €

Total à payer 1471 €

Valider

En cliquant sur la loupe le cotisant peut voir le détail des paiements déjà effectués

Paiement(s) CB	FERMER
Paiement effectué le 29/05/2018 à 19:13 :	
497010XXXXX0014	122900 €
Paiement effectué le 16/05/2018 à 11:47 :	
497010XXXXX0014	14049200 €

Télépaiements validés	FERMER
Paiement effectué le 29/05/2018 à 19:13 :	
497010XXXXX0014	122900 €
Paiement effectué le 16/05/2018 à 11:47 :	
497010XXXXX0014	14049200 €

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

Les utilisateurs de l'application peuvent maintenant modifier le montant à payer.

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

SÉCURITÉ SOCIALE
INDÉPENDANTS

Déclaration du premier trimestre 2018

Votre déclaration a bien été enregistrée et reste modifiable jusqu'au XX/XX/XX

Montant à payer 1 238

Adhérer au télépaiement

Payer par carte bancaire

12/09/2018

Si vous modifiez le montant, le reste à payer est dû avant le XX/XX/XX, sauf accord de délais de paiement.

Saisie du montant

1000 €

ANNULER

CONFIRMER

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

Sur l'écran de consultation les montants ne sont pas modifiables. Pour modifier la déclaration il faut cliquer sur « Modifier ma déclaration »



Nouvel écran permettant la consultation, la modification et le paiement de l'échéance lorsque celle-ci n'a été payée ou payée partiellement

Cet onglet ne s'affiche que lorsqu'aucun paiement ou un paiement partiel a déjà été effectué. Il permet d'accéder à l'écran de paiement (télépaiement ou CB).

Cet onglet permet de télécharger un justificatif de déclaration ou un justificatif de déclaration et de paiement après avoir effectué sa formalité déclarative →



Image PNG

Image PNG

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

Nouvel écran permettant la gestion des moyens de paiement depuis l'onglet « Mon profil ».

Mon profil

NOM MOREL
Prénom François
SIRET 404 833 048 00022
Courriel francois.morel@laposte.net
Téléphone 06 06 06 06 06

Changer de mot de passe

Gérer mes moyens de paiements

Mes coordonnées bancaires

Coordonnées bancaires enregistrées

Vous pouvez afficher les détails de vos mandats ou le supprimer en cliquant dessus

FR70 **** **00 5000 001* *84 ★

FR83 **** **00 0000 554* *40 ☆

[Ajouter un nouveau mandat](#) ☆

Le mandat peut être consulté, modifié, révoqué ou supprimé (si non validé) en cliquant sur la zone du mandat. Un courriel de confirmation est adressé au cotisant lorsqu'il valide ou modifie un mandat.

Mandat favori

Pour le modifier il faut cliquer sur l'étoile d'un des autres mandats enregistrés.

Apparaît grisé si 3 mandats enregistrés. Un courriel de confirmation d'adhésion au télépaiement est adressé au cotisant lorsqu'il enregistre son 1^{er} mandat.

Désormais l'application gère les cotisants ayant plusieurs mandats de télépaiement (3 maximum) comme sur le site internet (mandats enregistrés sur le site ou sur l'application). Le cotisant pourra choisir un mandat favori parmi ses mandats enregistrés et qui sera le mandat qui remontera automatiquement au moment du paiement.

Les nouveautés du LOT 2 de l'application mobile Autoentrepreneurs Urssaf

Une messagerie est désormais disponible avec des motifs de contact ouvrant une boîte de dialogue permettant l'ajout d'une pièce jointe

Vue Android



Les motifs et leur routage



Bon à savoir : Les réponses aux messages envoyés via l'application arriveront dans la boîte courriel du cotisant (adresse courriel rattachée à son profil).

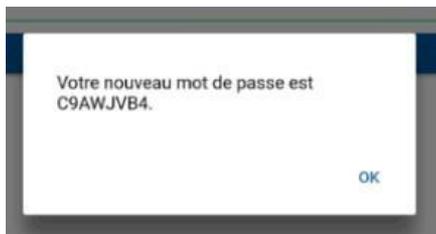
Vue Iphone :
Pas d'aperçu possible



Bon à savoir concernant l'inscription et le mot de passe dans l'application en Lot2

Nous avons identifié des cas particuliers entraînant un comportement spécifique de l'application lors de l'inscription et plus particulièrement lors de la personnalisation du mot de passe de l'utilisateur.

En effet certains cotisants utilisateurs n'ont pas la possibilité de personnaliser leur mot de passe suite à leur inscription à l'application :



Le mot de passe affiché reste celui d'origine. Ce mot de passe est fonctionnel et permet d'utiliser l'application sans difficulté.

Les utilisateurs concernés sont :

Les cotisants connus dans ANABEL et ayant déjà un compte avec le même :

- Numéro de sécurité sociale (ex : les frontaliers Suisse ou ancien compte gérant)
- Numéro de SIREN (ex : les abonnés Net-E → Lors de leur inscription sur Net-E, TELEDEP leur ouvre un compte d'office mais qui est inactif et ne permet pas de se connecter aux services en ligne via le site AE ou via l'application)
- Adresse courriel (ex Frontalier Suisse ou abonnés Net-E ect..).

La personnalisation du mot de passe est possible en supprimant le compte abonné inutile via GESUR s'il est radié ou inutile suite à une inscription sur Net.E.

Attention l'abonné ne doit pas être supprimé si le compte cotisant est actif (ex un frontalier Suisse ayant les 2 activités : AE et FS)